



## LES INFOS ATHLE: Comment faire enregistrer des performances réalisées à l'étranger dans les bilans français?

Lorsque des **performances sont réalisées à l'étranger par des athlètes licenciés en France**, il n'est **pas automatique que ces performances soient inscrites dans les bilans français**.

Depuis cette année, la FFA a mis en place une **procédure dématérialisée** et qui doit être réalisée directement par les clubs pour faire connaître les résultats de leurs athlètes.

Vous trouverez ci après la procédure à réaliser. En cas de souci, vous pouvez contacter les services de la FFA via l'adresse mail suivante: [resultats.horsfrance@athle.fr](mailto:resultats.horsfrance@athle.fr)

*Attention: la démarche ne peut être effectuée que par une personne licenciée car il sera nécessaire de s'identifier avec des identifiants FFA. Cependant, cela ne sera pas obligatoirement l'athlète.*

- 1** Se rendre sur l'outil à l'adresse suivante: <https://resultats-horsfrance.athle.fr/>
- 2** Remplir les éléments demandés (parfois, la compétition a déjà été rentrée par une autre personne et vous n'aurez donc qu'à la sélectionner).
- 3** Il vous faudra un lien menant aux résultats officiels pour que la FFA puisse vérifier.
- 4** Avant de proposer vos résultats, relisez bien la page « consignes » détaillant le fonctionnement.